



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 11 septembre 2025, à 18 h 15

1. Ouverture de l'assemblée à 18h16;
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
Président : M. Boucher appuyé par : Mme Pinto et Mme Constantineau
Secrétaire : Josiane Palardy
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour; **AG 2526-11-09-001**
La lecture est faite par :
Proposé par : M. Duguay
Appuyé par : Mme Constantineau
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente; **AG 2526-11-09-002**
Proposé par : Mme Constantineau
Appuyé par : Mme Pinto
5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025;(soumis à approbation à la 1^{re} séance 25-26)
Le rapport annuel est présenté brièvement par la direction, Mme Doucet.
6. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement;
Les vidéos sur le site du MEQ sont présentées aux parents pour résumer le tout.
7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (5 parents à DGV)
 - Nomination d'un président d'élection : M. Boucher et d'un scrutateur : M. Duguay ;
 - Détermination du nombre de postes en élection; = 2(Martin Boucher président sortant, poste en élection)
Éric Dumoulin fin de mandat, *poste en élection*
Martin Boucher fin de mandat *poste en élection*
 - Poste 1 : Mélanie Constantineau 2^e année de mandat
 - Poste 2 : Olivier Duguay 2^e année de mandat
 - Poste 3 : Priscilla Pinto 2^e année de mandat
8. Mise en candidature.
Poste 1 Éric Dumoulin
Poste 2 Audrey Ancil
9. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement
Résultat : Éric Dumoulin et Audrey Ancil par acclamation;
10. Élection des substituts :
 - Mise en candidature :Mise en candidature
Postes de substituts : Audrey Beausoleil, Oualid Albaz, Kahina Hendel, Maria Luisa Reyes
24-25 Poste de substitut : Audrey Ancil
24-25 Poste de substitut : Lydie Charabie
Résultat de la mise en candidature suite aux votes :
25-26 Poste de substitut : Mme Audrey Beausoleil
25-26 Poste de substitut : M Oualid Albaz
11. Présentation du [bilan du comité](#) de parents CSSMI 2024-2025;
12. Présentation des [rôles et fonctions](#) du comité de parents du CSSMI;
Parole à M Boucher ou M Dumoulin pour expliquer les rôles et fonctions

13. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du CSSMI :
- Mise en candidature : à déterminer à la première rencontre du conseil, car aucun membre n'est prêt sur le champ à confirmer ce rôle ce soir.
14. Résultats des élections d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du CSSMI; Aucun ce soir.
15. Organisme de participation des parents (OPP) : **AG 2526-11-09-003**
- Proposé par : Mme Priscilla Pinto
- Appuyé par : Mme Vickie Ouellette
- a. Présentation du bilan de l'année précédente
 - b. Formation de l'OPP (facultatif)
 - i. Détermination d'un nom de l'OPP : OPP
 - ii. Détermination de la composition de l'OPP : courriels pour activités chapeautées par l'OPP
 - iii. Élection des membres de l'OPP
 - iv. Définition des règles de fonctionnement de l'OPP [lors de la 1^{re} séance](#)
16. Période de questions;
- Accueil de fin de journée au service de garde préoccupant. À discuter au CÉ
 - Transition de l'interdiction du cellulaire : c'est bien passé, car moins populaire. Certains élèves ont un appareil qui reste dans le sac.
 - Vouvoiement implanté? Pas encore. On a jusqu'en janvier 2026 pour déterminer les balises.
 - Pourquoi l'école ne s'implique-t-elle pas dans les tournois organisés par le RSEQ ? L'école doit avoir une volonté de créer des équipes de 12 joueurs et il doit y avoir des enseignants prêts à organiser la logistique. Le choix a été fait de rejoindre davantage de jeunes dans l'école, à l'interne. Il y a donc du sport intramural qui rejoint environ 80 à 100 jeunes de 5^e et 6^e année chaque session. Le transport est un enjeu pour les frais. Proposition d'inscrire dans l'Info Vent les activités organisées à l'interne et de nommer les enseignants qui s'en chargent.
 - Est-il toujours interdit pour les élèves d'accéder à la partie gazonnée de l'école en même temps que le service de garde le matin ? Non, mais comme cela devient complexe pour respecter les ratios de surveillance des éducatrices, lorsqu'il y a trop de citoyens, les éducatrices vont quitter le parc municipal pour revenir sur le terrain asphalté de l'école.
 - Pourquoi faut-il entrer et signer malgré le fait d'utiliser HopHop? Les signatures par les parents sont la seule preuve de fréquentation acceptée par le ministre qui accordera le financement.
 - Pourquoi ne demande-t-on pas une preuve d'identité aux parents ? Les délais d'attente étaient trop importants 28-29 août et la direction accompagnait les parents vers les enfants. Mme Madeleine St-Onge retraitée est venue prêter main forte, car elle reconnaît facilement les parents pour accompagner la nouvelle employée dans cette transition importante. Cela va s'installer assurément, c'est la procédure à appliquer de demander les pièces d'identité.
 - Qui détermine les règles de fonctionnement du service de garde ? Les canevas sont fournis par le centre de services scolaire suite aux exigences ministérielles. L'école peut déterminer certaines variantes, dans le respect des balises : le tarif, les heures d'ouverture, régie interne, etc. Les règles sont présentées au conseil d'établissement. Il y a plusieurs nouveaux employés qui doivent apprendre les routines et procédures, surtout en ce qui concerne les fréquentations « variable » et « sporadique ». Plusieurs ajustements sont à venir pour une fluidité du service.
17. Mot de la direction;
- Levée de l'assemblée générale. **AG 2526-11-09-004** à 19h43
- Proposé par : Mme Constatineau
- Appuyé par : M. Amar Idiri